

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park tenue le 7 octobre 2024, à 19 h 30, au bureau de l'arrondissement de Greenfield Park, 156, boulevard Churchill, Longueuil, sous la présidence de Sylvain Joly.

Présences :

Sylvain Joly
Eric Normandin
Susan Rasmussen

Autre présence :

Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière

1. OUVERTURE

GP-241007-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum est atteint et la séance est ouverte.

GP-241007-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Joly, appuyé par Susan Rasmussen, d'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point GP-241007-10.7 intitulé *Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la plantation d'arbres, à une opération cadastrale et la construction d'un stationnement étagé au futur 320, chemin Saint-Charles.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-241007-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une période est tenue au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil. Durant cette période, le Greffe lit les questions reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

GP-241007-1.4**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE GREENFIELD PARK TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2024**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park tenue le 9 septembre 2024 à 19 h 30, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION**GP-241007-2.1****DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 4 SEPTEMBRE 2024 (SD-2024-2547)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 septembre 2024.

GP-241007-2.2**DÉPÔT DE LA RÉOLUTION CE-240925-2.1 DU COMITÉ EXÉCUTIF CONCERNANT LA RECOMMANDATION CDS-2024-003 DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET APPROBATION DE CETTE RECOMMANDATION (SD-2024-2570)**

Il est proposé :

1° de prendre acte de la résolution CE-240925-2.1 du comité exécutif intitulée *Dépôt de la recommandation CDS-2024-003 de la Commission du développement social et des relations avec les citoyens*;

2° d'approuver la recommandation CDS-2024-003 de la Commission du développement social et des relations avec les citoyens, laquelle recommande l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

Susan Rasmussen, appuyée par Sylvain Joly, demande le vote sur cette proposition.

Le président appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Eric Normandin et Sylvain Joly.

Vote contre cette proposition : Susan Rasmussen.

En faveur : 2

Contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

3. **COMMUNICATIONS**
4. **FINANCES**
5. **RESSOURCES HUMAINES**
6. **BIENS MATÉRIELS ET SERVICES**
7. **BIENS IMMOBILIERS**
8. **RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES**
9. **CIRCULATION ET TRANSPORT**
10. **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME**

GP-241007-10.1**PÉRIODE D'INTERVENTION SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 297, RUE LAWRENCE SUITES 101, 102 ET 103 (SD-2024-2287)**

Conformément à la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, avant qu'il ne statue sur le prochain point, le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure pour le 297, rue Lawrence pour permettre :

- un local commercial d'une superficie minimale de plancher de 14 mètres carrés au lieu de 40 (suite 101);
- un local commercial d'une superficie minimale de plancher de 38 mètres carrés au lieu de 40 (suite 102);
- un local commercial d'une superficie minimale de plancher de 27,5 mètres carrés au lieu de 40 (suite 103).

GP-241007-10.2**OCTROI D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 728 POUR LE 297, RUE LAWRENCE SUITES 101, 102 ET 103 (SD-2024-2287)**

CONSIDÉRANT la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'avant qu'il ne statue sur la présente demande, le conseil a invité tout intéressé à se faire entendre;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu aucune intervention;

Il est proposé d'accorder une dérogation mineure au *Règlement de zonage 728* pour permettre au 297, rue Lawrence :

- un local commercial d'une superficie minimale de plancher de 14 mètres carrés au lieu de 40 (suite 101);
- un local commercial d'une superficie minimale de plancher de 38 mètres carrés au lieu de 40 (suite 102);
- un local commercial d'une superficie minimale de plancher de 27,5 mètres carrés au lieu de 40 (suite 103).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-241007-10.3

PÉRIODE D'INTERVENTION SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 101, RUE KING-EDWARD (SD-2024-2462)

Conformément à la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, avant qu'il ne statue sur le prochain point, le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure pour le 101, rue King-Edward, pour permettre une allée d'accès pour une aire de stationnement ayant une largeur maximale de 8,70 mètres au lieu de 7,50.

GP-241007-10.4

REFUS D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 728 POUR LE 101, RUE KING-EDWARD (SD-2024-2462)

CONSIDÉRANT la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'avant qu'il ne statue sur la présente demande, le conseil a invité tout intéressé à se faire entendre;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu aucune intervention;

Il est proposé de refuser la dérogation mineure au *Règlement de zonage 728* qui permettrait au 101, rue King-Edward, une habitation unifamiliale avec une allée d'accès pour une aire de stationnement ayant une largeur maximale de 8,70 mètres au lieu de 7,50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-241007-10.5

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À L'AGRANDISSEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT EMPIÉTANT D'UN MAXIMUM DE 5,25 MÈTRES DEVANT LA FAÇADE AVANT DU BÂTIMENT SITUÉ AU 150, RUE KIPPS (SD-2024-2464)

Il est proposé d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement d'une aire de stationnement empiétant d'un maximum de 5,25 mètres devant la façade avant du bâtiment situé au 150, rue Kipps, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 4 septembre 2024.

Le requérant doit déposer sa demande de certificat d'autorisation dans un délai de 24 mois suivant l'adoption de cette résolution, autrement la résolution et les droits qui en découlent deviennent sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-241007-10.6

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À LA PLANTATION D'ARBRES ET À LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE SITUÉE AU FUTUR 757, RUE DEVEY (LOT 6 579 150) (SD-2024-2479)

Il est proposé :

1° d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la plantation de deux arbres, dont un à grand déploiement localisé en marge avant et à la construction d'une habitation unifamiliale de structure isolée située au futur 757, rue Devey (lot 6 579 150), selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 4 septembre 2024;

2° d'exiger, comme condition préalable à la délivrance du permis de construction, le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 6 473 \$ pour garantir la réalisation complète des travaux de plantation d'arbres, ainsi que la réalisation complète de l'aménagement paysager, le tout conformément à ce plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Le requérant doit déposer sa demande de permis de construction dans un délai de 24 mois suivant l'adoption de cette résolution, autrement la résolution et les droits qui en découlent deviennent sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-241007-10.7

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À LA PLANTATION D'ARBRES, À UNE OPÉRATION CADASTRALE ET LA CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT ÉTAGÉ AU FUTUR 320, CHEMIN SAINT-CHARLES (SD-2024-2600)

RETIRÉE

GP-241007-10.8

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À L'APPROBATION D'UN PLAN D'ENSEMBLE D'AFFICHAGE POUR LES ENSEIGNES D'IDENTIFICATION SITUÉES AUX 3810-3860, BOULEVARD TASCHEREAU (SD-2024-2465)

Il est proposé d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'approbation d'un plan d'ensemble d'affichage pour les enseignes d'identification situées aux 3810-3860, boulevard Taschereau, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 4 septembre 2024.

Le requérant doit déposer sa demande de certificat d'autorisation dans un délai de 24 mois suivant l'adoption de cette résolution, autrement la résolution et les droits qui en découlent deviennent sans effet.

La présente résolution remplace la résolution GP-130107-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

GP-241007-12.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil de l'arrondissement interviennent à tour de rôle.

GP-241007-12.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 19 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

La secrétaire de l'arrondissement,

Sylvain Joly

Véronica Mollica